Nations Unies A/75/933–S/2021/598

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
1er juillet 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

Lettres identiques datées du 21 juin 2021, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Qatar exerçant actuellement la présidence du Conseil de la Ligue des États arabes au niveau ministériel et conformément au règlement intérieur de la Ligue et à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre de l'Observateur permanent de la Ligue auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe), transmettant le texte du communiqué publié à Doha le 15 juin 2021 par le Comité ministériel arabe sur l'application de la résolution 8660, adoptée par le Conseil de la Ligue réuni au niveau ministériel, relative aux mesures à prendre pour mettre un terme aux agissements israéliens dans la ville occupée de Jérusalem.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Alya Ahmed Saif **Al-Thani**

21-08913 (F) 080721 120721

Merci de recycler

Annexe aux lettres identiques datées du 21 juin 2021 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Conformément à la pratique suivie par le Groupe des États arabes, selon laquelle le Président de chaque session du Conseil de la Ligue des États arabes tenue au sommet ou au niveau ministériel est chargé de transmettre le texte des résolutions pertinentes aux organes de l'Organisation des Nations Unies concernés et de les accompagner d'une note ou d'une lettre adressée par la Mission permanente d'observation de la Ligue auprès de l'Organisation, et conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les versions anglaise et arabe du communiqué publié par le Comité ministériel arabe chargé de faire appliquer la résolution 8660 visant à mettre un terme aux agissements israéliens dans la ville de Jérusalem, adopté par le Conseil de la Ligue réuni au niveau ministériel au cours d'une séance extraordinaire tenue à Doha le 15 juin 2021.

Conformément aux instructions du secrétariat de la Ligue des États arabes, je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de sa pièce jointe à l'attention du Secrétaire général et de le faire publier comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chef de la Mission d'observation à New York
(*Signé*) Maged Abdelfattah **Abdelaziz**

Pièce jointe

[Original : arabe]

Ligue des États arabes
Secrétariat
Secrétariat des affaires du Conseil

Communiqué publié par le Comité ministériel arabe chargé de prendre des mesures pour mettre un terme aux agissements israéliens dans la ville occupée de Jérusalem

Conformément à la résolution 8660 concernant l'agression israélienne contre la ville occupée de Jérusalem et ses habitants, notamment la sainte mosquée Al-Aqsa et le quartier de Cheik Jarrah, qui a été adoptée par le Conseil de la Ligue des États arabes réuni au niveau ministériel à sa séance extraordinaire du 11 mai 2021, un comité ministériel arabe a été créé et s'est vu confier la tâche d'agir et d'établir des contacts avec les membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres pays influents sur la scène internationale, afin de les amener à prendre des mesures concrètes pour mettre fin aux politiques et procédures israéliennes illégales dans la ville occupée de Jérusalem.

Le comité, composé des pays suivants : Arabie saoudite, Égypte, Jordanie, Palestine, Maroc, Qatar et Tunisie (en sa qualité de présidente du sommet arabe et de membre arabe du Conseil de sécurité) et du Secrétaire général de la Ligue, a tenu sa première séance à Doha le 15 juin 2021. Il s'est félicité de la participation de l'Algérie à sa première réunion et annoncé qu'une résolution sur cette session serait adoptée à la 156e session du Conseil de la Ligue.

Les membres du Comité ont élu la Jordanie à la présidence du comité.

Conformément aux pouvoirs qui ont été conférés par le Conseil de la Ligue au Comité, les membres ont débattu des meilleurs moyens de s'acquitter de leur mandat. Le Comité a décidé de prendre un certain nombre de mesures et d'établir des contacts avec les organes influents et décisionnels de la communauté internationale afin de mettre un terme aux mesures israéliennes illégitimes et illégales visant à modifier l'identité arabe, musulmane et chrétienne de Jérusalem occupée, le statut juridique et historique de la ville et ses lieux saints chrétiens et musulmans et à compromettre la solution des deux États et les chances de parvenir à une paix globale et juste dans la région.

Le Secrétariat et les conseils des ambassadeurs arabes dans les États concernés ont été chargés de prendre un certain nombre de mesures, en application du mandat qui leur a été confié par le Comité.

Le Secrétaire général a été prié de suivre la mise en œuvre du présent communiqué et de rendre compte des progrès accomplis à la 156e session ordinaire du Conseil de la Ligue.